

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Jean-François BARRIER, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Louis ESTEVES, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_051 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DU TDMA - BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

Après reprise et affectation des résultats 2022 et reprise des Restes à Réaliser 2022, le Budget Primitif du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'équilibre pour l'année 2023, par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	727 608,88 €
Recettes réelles de fonctionnement	10 263 300,00 €
Recettes d'ordre entre sections	3 700,00 €
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	10 994 608,88 €

Dépenses réelles de fonctionnement	10 194 608,88 €
Dépenses d'ordre entre sections	800 000,00 €
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	10 994 608,88 €

Résultat	570 421,01 €
----------	--------------

d'investissement reporté	
Recettes réelles d'équipement	3 090 000,00 €
(dont RAR)	200 000,00 €
Recettes d'ordre entre sections	800 000,00 €
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	12 600,00 €
TOTAL des produits de la section d'investissement	4 473 021,01 €

Dépenses réelles d'équipement	4 456 721,01 €
(dont RAR)	718 058,18 €
Dépenses d'ordre entre sections	3 700,00 €
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	12 600,00 €
TOTAL des charges de la section d'investissement	4 473 021,01 €

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans les documents budgétaires joints - est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire. Le niveau de vote proposé est le chapitre avec, pour la section d'investissement, d'une part la définition d'opérations et d'autre part le vote d'une AP/CP pour la restructuration du site de l'Yser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

58 pour

2 contre

2 abstentions

- d'adopter le Budget Primitif 2023 du service annexe du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté d'Agglomération conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans les documents budgétaires joints et leurs annexes.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.